

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 5 mai 2025

Le cinq mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-neuf du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. LEDOUX, Mme CARON, M. PLOUCHART, Mme ELOIRE, Mme BALENGHIEN, M. BRAME, M. GADENNE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE et M. PAPIN.

Absents excusés : Mme CHARLET, M. DECRAENE, M. DEHURTEVENT, Mme DESSINGES, Mme MOREAU, Mme SLEMBROUCK, M. VAN DEN BUSSCHE, M. VANBRUGGHE

Secrétaire de séance : Mme Anne LACONTE

=====

1°) Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire qu'il est nécessaire de prendre.

Il propose donc la modification suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011	
Article 6021	- 150 000

Chapitre 023	
Article 023	+ 70 000

Recettes :

Chapitre 002	- 80 000
--------------	----------

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 23	
Article 2313	+ 150 000

Recettes :

Chapitre 10	
Article 1068	+ 80 000

Chapitre 021	
Article 021	+70 000

2°) Tarifs ALSH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 mars 2024 relative aux tarifs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Afin d'être en adéquation avec le contrat liant la commune de Bois-Grenier à la Caisse d'Allocations Familiales, la commission jeunesse propose de faire évoluer les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les tranches concernées par les quotients familiaux sont les suivantes :

Quotient familial	Tranche
De 0 à 630	1
De 631 à 1 000	2
De 1 001 à 1 300	3
De 1 301 à 1 800	4
Plus de 1 800	5

Les tarifs proposés à partir du 6 mai 2025 sont les suivants :

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Pour les grenésiens et pour les extérieurs avec un lien familial ascendant (repas compris)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Semaine de 5 jours	27,50 €	38,50 €	54,00 €	57,00 €	59,00 €
Tarif à la journée	5,50 €	7,70 €	10,80 €	11,40 €	11,80 €

Pour les extérieurs (repas compris)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Semaine de 5 jours	34,00 €	46,00 €	66,50 €	72,00 €	77,00 €
Tarif à la journée	6,80 €	9,20 €	13,30 €	14,40 €	15,40 €

Camp ados et pré-ados

Pour les grenésiens et pour les extérieurs avec un lien familial ascendant (repas compris)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Semaine 1	60 €	66 €	72 €	77 €	82,50 €
Semaine 2	72 €	77 €	82,50€	88 €	97 €
Semaine 3	88 €	113 €	122 €	127 €	132 €

Pour les extérieurs (repas compris)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Semaine 1	122 €	138 €	143,50 €	154 €	165 €
Semaine 2	132 €	143,50 €	149 €	160 €	187 €
Semaine 3	165 €	220,50 €	232 €	254 €	275,50 €

Activités ados (sans repas)

Sorties à la demi-journée	Sorties à la journée
10 €	18,00 €

Activités PSC1 (Préventions et Secours Civique) : 30,00 Euros la journée

Mercredis récréatifs

	Activités (9h -12h)	Garderie (8h-9h et 12h-13h)
Grenésiens	8 €	1,50 €/heure
Extérieurs	10,50 €	1,50 €/heure

En cas de retard au niveau des horaires d'arrivée ou de départ pour les garderies, une pénalité de 15,00 Euros sera appliquée.

En cas d'annulation d'inscription non réalisée, une pénalité de 15,00 euros sera appliquée.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs ALSH tels que proposés. Ils seront applicables à compter du 6 mai 2025.

En ce qui concerne les tarifs des mercredis récréatifs, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs tels que proposés. Ils seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,